



*Délibération n° 03 : ADMINISTRATION -  
Composition de la Commission Locale  
d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)  
de la Communauté de Communes des Vallons du  
Lyonnais (CCVL)- Désignation des représentants  
de la commune de Vaugneray*

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 14/09/2020
En exercice : 33	
Présents : 30	Affichage de la convocation : 15/09/2020
Pouvoirs : 3	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 25/09/2020
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM.	
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>	
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM, M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à Mme Carine BERNY.	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Néant	

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre les communes et l'EPCI compétent afin d'évaluer les charges liées aux compétences transférées par les communes aux EPCI.

La CLETC doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Aussi, il a été proposé par la CCVL que chaque conseil municipal procède à l'élection en son sein de ses représentants au sein de la CLECT, **à raison de deux représentants par commune.**

La CCVL constituera ensuite la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges composée des membres désignés par les conseils municipaux de ses communes membres. La CLECT sera chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes.

Après un appel à candidature, sont candidats : Daniel MALOSSE et Jean-Pierre NEMOZ.

La désignation des représentants de la commune est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,***

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 09670 VAUGNERAY

Tel : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com



*Délibération n° 03 : ADMINISTRATION -  
Composition de la Commission Locale  
d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)  
de la Communauté de Communes des Vallons du  
Lyonnais (CCVL)- Désignation des représentants  
de la commune de Vaugneray*

*Dont le résultat est le suivant :*  
33 suffrages exprimés : 33 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT

**DÉSIGNE** M Daniel MALOSSE et M Jean- Pierre NEMOZ pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de charges de la CCVL

**NOTIFIE** à la CCVL la présente délibération.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le

25/09/2020

et de la publication en mairie le 25/09/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN